

WORKING PAPER SERIES

Numéro #2/2024



UNIVERSITÉ
de **Picardie**

Jules Verne



LEFMI

LABORATOIRE D'ÉCONOMIE, FINANCE,
MANAGEMENT ET INNOVATION

Vers une monnaie commune des pays de l'AES basée sur les ressources : approches théoriques et aspects pratiques

Nikolay NENOVSKY ¹
Gildas BONDI ²

Résumé :

Cet article se donne pour objectif d'examiner les fondements théoriques et les aspects pratiques qui sous-tendent la création d'une monnaie commune basée sur les ressources naturelles, au sein de l'espace de l'Alliance des États du Sahel (AES).

Le 6 juillet 2024 à Niamey, les dirigeants du Mali, du Burkina Faso et du Niger ont signé, l'acte constitutif de la Confédération des États du Sahel, ce qui confirme par la même occasion la sortie des trois pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La nouvelle Confédération de l'AES a décidé entre autres, la création d'une banque d'investissement et la mise en place d'un fonds de stabilisation. Dès lors, l'hypothèse de l'adoption prochaine d'une monnaie commune à cette confédération devient plausible. Il est alors intéressant du point de vue scientifique de voir par quels mécanismes cette nouvelle monnaie serait garantie par des ressources naturelles des pays de l'AES.

Mots clés : AES, création monétaire commune, monnaie ressources naturelles

¹ LEFMI - Université de Picardie Jules-Verne & Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale de Bulgarie

² CEREGE - ISG, Université Marien Ngouabi, Brazzaville & LEFMI - Université de Picardie Jules-Verne

Contenu

I- Intérêt pour la monnaie internationale basée sur les ressources

II- Principes théoriques et organisationnels du modèle

Monnaie commune et institut d'émission régional

Stabilité des prix, de l'offre et de la demande effective

Monnaies nationales et prêteur en dernier ressort

III- Exemple d'application de la monnaie ressource commune pour la zone AES

Les caractéristiques des pays

Conception institutionnelle du système monétaire

Composition du panier et son prix

Sur les supports de la nouvelle monnaie

IV- Conclusion et remarques sur la faisabilité du projet.

Annexe 1

Annexe 2

Bibliographie

I- Intérêt pour la monnaie internationale basée sur les ressources

L'idée de lancer une monnaie-ressource, c'est-à-dire de donner un statut légal à un certain panier de matières premières stratégiques, exprimées en volumes physiques, contre lesquelles la monnaie peut être émise, apparaît de plus en plus au sein des BRICS, en Afrique, et plus spécifiquement dans les pays de l'Alliance du Sahel (Mali, Niger, Burkina Fasso). Elle s'inscrit dans la tendance générale à la dédollarisation des relations monétaires internationales, à la volonté de s'affranchir de la domination du dollar et du franc CFA (considéré comme une relique coloniale). Mais la contestation de l'architecture monétaire internationale va ici plus loin. Il s'agit de rejeter la monnaie fiduciaire, la monnaie d'endettement, et de revenir à un étalon monétaire ayant une valeur réelle, matérielle, de consommation et de production³.

L'instabilité d'un système monétaire international basé sur des pyramides de monnaie fiduciaire, et plus encore sur des monnaies nationales dominantes, a de forts effets asymétriques par lesquels les ressources sont redirigées des pays pauvres vers les pays riches, ceux qui ont des monnaies de réserve. Actuellement les divisions géopolitiques et la formation de blocs, les sanctions et les mouvements nationaux et régionaux s'amplifient. L'exacerbation du problème de la subsistance, des ressources rares et stratégiques nécessaires à la transition écologique et numérique, conduit à des guerres de ressources dont dépend la survie de nations et de régions entières. Face à ces deux chocs majeurs, géopolitique et des ressources, et à l'insécurité générale croissante, la construction d'une monnaie internationale basée sur les valeurs réelles, les ressources et les matières premières apparaît comme une solution de premier plan.

L'idée d'une monnaie basée sur les matières premières a une longue histoire ; elle a généralement été soutenue par des économistes monétaires reconnus de diverses tendances idéologiques⁴. En France, cette idée a une forte tradition, l'un de ses principaux représentants étant Pierre Mendès France, chef de la délégation française à Bretton Woods, où la France a proposé un plan visant à lier la monnaie à la stabilisation des matières premières (ce plan aujourd'hui est oublié). Les publications sur le sujet n'ont pas manqué dans le passé, et elles sont apparues principalement dans les périodes de troubles du système monétaire international, y compris en France - pendant la dépression des années 1930, puis après la Seconde Guerre mondiale, et surtout dans les dernières années de l'étalon or-dollar. En France, l'effondrement du système colonial a également été l'occasion d'un renouveau de l'idée, et c'est alors que sont apparus les publications de Pierre Mendès France et de Gabriel Ardant⁵.

Malgré de nombreuses déclarations, des développements techniques et des plans concrets pour lancer la monnaie de ressource commune, à notre connaissance, aucun n'a été entrepris. Les partisans de la monnaie matière estiment que les principaux obstacles sont d'ordre politique, l'opposition des groupes d'intérêt et des lobbies, ainsi que les contraintes de coût, dont certaines sont liées aux difficultés techniques de maintenance du système.

Dans cet article, nous présentons le fonctionnement d'un modèle de monnaie-ressource en prenant l'exemple des pays du Sahel. Les pays de l'Alliance du Sahel (AES) sont de petites économies ouvertes,

³ La littérature sur le fonctionnement et l'avenir de la zone CFA est abondante, voir par exemple Nobukpo (2022), et l'excellent recueil des textes dans l'ouvrage collectif *L'Empire colonial français en Afrique*, sous la direction de P. Vermeren (2023).

⁴ Parmi eux, on notera les noms de S. Jevons, A. Marshall, F. Hayek, B. Graham, J. Tinbergen, N. Kaldor, P. Sraffa, J. De Largentaye, et d'autres encore, et est perçu avec sympathie par J. M. Keynes, M. Friedman, F. Pérou, J. Ruef, R. Cooper, G. Selgin, K. Dowd, etc.). Voir Nenovsky and Faudot (2024), et en particulier Nenovsky (2023/2024) sur l'histoire de l'idée de la monnaie marchandise.

⁵ Par exemple, Ardant (1962) et aussi de Largentaye (1962, 1966, 2022).

fortement dépendantes des termes de l'échange ; ils produisent et exportent un ensemble limité de produits, qui sont cependant stratégiques à bien des égards. Ils sont actuellement placés dans un contexte géopolitique complexe où ils doivent trouver un équilibre entre des blocs politiques, militaires, économiques et monétaires en guerre. Au début de cet article, nous exposerons les principaux éléments théoriques, organisationnels et techniques du modèle, puis nous esquisserons une option de monnaie-ressource pour les pays de l'AES. Le modèle que nous présentons n'est qu'une première approximation de ce qui pourrait être concrètement mis en œuvre. Notre proposition nécessite un travail technique, juridique et de communication considérable pour que le projet puisse être lancé. Les conditions politiques et géopolitiques de mise en œuvre ne font pas l'objet d'une analyse dans ce document.

II- Principes théoriques et organisationnels du modèle

A notre avis, une solution institutionnelle efficace pour les pays de l'AES (et par la suite pour l'Afrique) sera d'établir un système monétaire à deux niveaux, c'est-à-dire : (i) avoir une monnaie régionale basée sur un panier de ressources stratégiques physiques déterminées et (ii) émettre une monnaie nationale des pays participant à l'alliance et définie par rapport à la monnaie régionale⁶. De cette manière, la stabilité des échanges et des paiements entre les pays de l'espace AES, la stabilité des prix au niveau régional et donc au niveau national seront garanties. Dans le même temps, des éléments de flexibilité seront préservés au niveau national, ce qui permettra de répondre à divers chocs asymétriques. Toutefois, il est important de se poser la question de savoir quelles sont les fonctions des deux niveaux de monnaie et comment s'articulent-elles ?

- ***Monnaie commune et institut d'émission régional***

La monnaie commune sera définie dans un panier de biens stratégiques et vitaux pour la région⁷. En d'autres termes, ce panier sera doté d'un statut de monnaie légale et les biens qu'il contient deviendront des "biens monétaires". La banque centrale régionale émettra des billets de banque contre un ensemble de marchandises exprimées dans leurs unités de mesures physiques, par exemple x grammes de la marchandise 1 + y grammes de la marchandise 2 + z tonnes de la marchandise 3 + w mètres de la marchandise 4, etc. Le panier de produits, les matières premières, *ne sera vendu et acheté que dans sa totalité, l'intégralité*. Toute personne souhaitant recevoir des billets doit prouver qu'elle possède l'intégralité du panier, dans des proportions déterminées. Les différents éléments du panier auront leurs propres prix sur les bourses respectives, mais seul le panier entier a un prix fixe auquel il sera acheté et vendu par la banque régionale. Dans un premier temps, il serait approprié de commencer par quelques produits de base stratégiques de premier plan, puis d'élargir le panier (nous verrons plus loin ce qu'il en est spécifiquement pour les pays de l'AES).

⁶ Voir Aman and Nenovsky (2022) pour plus d'informations sur un système régional à deux niveaux.

⁷ Le modèle reproduit le fonctionnement de l'étalon-or classique, à la différence qu'il ne s'agit pas d'un métal unique, mais d'un groupe de marchandises, y compris des métaux stratégiques. L'étalon-or est considérablement plus simple à comprendre et à adopter, mais il est généralement déflationniste et ne peut résoudre le problème de la stabilité des prix, en raison de ses violations constantes et de son complément par la monnaie fiduciaire, du crédit etc.

À tout moment, la couverture totale de la monnaie régionale en volumes de panier physique sera maintenue. Le nouveau système peut être défini comme une *caisse d'émission de matières premières*⁸. L'émission et la destruction de la nouvelle monnaie n'auront lieu que lorsque les réserves de matières premières augmenteront ou diminueront en conséquence.⁹Ces réserves, les éléments du panier, seront stockées dans des entrepôts publics, officiellement désignés, qui émettront des récépissés d'entrepôt ou des certificats de dépôt. Ces certificats attestent de la propriété d'un certain volume du panier.

Ainsi, dans le bilan de la nouvelle banque régionale de marchandises, au passif nous aurons les nouveaux billets de banque régionaux (*sahel/SHL*), tandis qu'à l'actif nous aurons les certificats de dépôt, les certificats d'entrepôt, garantissant la disponibilité des ressources physiques dans les entrepôts. Les noms des entrepôts (qui ne devraient pas être très nombreux) figureront à l'actif de la banque, et à l'intérieur desquels seront déclarés les stocks de marchandises, les ressources du panier (voir annexe 1). Le bilan de la banque aura une transparence totale, il sera publié soit périodiquement (disons chaque semaine), soit de manière continue. L'objectif est d'assurer la confiance dans la monnaie en surveillant sa couverture, et le mouvement des actifs donnera des signaux à la fois à la banque et aux utilisateurs et producteurs de monnaie. Outre le prix fixe auquel le panier sera acheté et vendu par la banque commune (et qui sera déterminé par les experts en ressources), le panier aura également un prix de marché. Il sera formé par le mouvement des prix individuels de ses composants. À tout moment, l'arbitrage permettra de vendre ou d'acheter le panier en fonction de l'écart entre le prix du marché et le prix fixé. La banque ne vendra et n'achètera le panier que dans sa totalité, par exemple - si les arbitragistes souhaitent vendre le panier à la banque, ils devront se procurer les marchandises dans la proportion requise.

Pour financer le système, il y aura une petite marge (disons 1 à 5 %) entre les taux d'achat et de vente du panier. Grâce à cette petite marge, la banque financera ses opérations, l'assurance des marchandises, leur remplacement périodique (si nécessaire) ainsi que la gestion du stockage des marchandises. Les entrepôts devront être localisés de manière optimale en termes de production des matières premières, et de transport potentiel. L'objectif est de minimiser les coûts de transport, même si une grande partie des transactions sera effectuée par le biais d'écritures comptables. On peut supposer que les mouvements de déplacement physique vers et depuis les entrepôts ne seront pas significatifs, sauf dans certaines périodes de volatilité.

- ***Stabilité des prix, de l'offre et de la demande effective***

En supposant que les biens monétaires sont structurellement déterminants pour les économies de la zone, les contrôles de prix sur le panier de biens monétaires devraient stabiliser le niveau général des prix dans les pays de la zone. La stabilité, ou la faible fluctuation des prix, est complétée par la maîtrise des fortes baisses de la demande globale et l'apparition du chômage en raison de la nature marchande de l'ancrage monétaire (du panier). En effet, les éléments du panier sont directement inclus dans le processus de consommation et de production, les exportations, etc. En ce sens, les biens monétaires se transforment très rapidement en biens ordinaires, et inversement, les biens ordinaires en biens monétaires. Ainsi,

⁸ Elles sont semblables aux caisses d'émission qui existaient dans les colonies britanniques et dont certaines existent encore aujourd'hui. Dans ces dernières, cependant, la couverture de l'émission est en monnaie étrangère convertible (ex. Graves, 1953).

⁹ Ils peuvent être privés, mais pour simplifier, nous supposons qu'il s'agit d'entrepôts publics. Ils peuvent être juridiquement indépendants ou faire partie d'une structure monétaire régionale.

l'objectif de prix est combiné à un effet direct sur l'offre et la demande globale, en influençant l'offre et la demande de biens monétaires.

La nouvelle monnaie servira les échanges entre les pays en régulant les soldes de compensation finaux, c'est-à-dire la finalité du règlement. Elle sera demandée non seulement comme moyen de paiement à l'intérieur de la zone (AES) mais aussi à l'extérieur, car elle garantira l'accès à des ressources importantes et irremplaçables. Ainsi, les pays de la zone pourront importer les biens industriels ou autres dont ils ont besoin. Elles serviront également de moyen d'épargne et d'investissement, car le taux d'intérêt formé sera très proche du taux d'intérêt réel (taux d'équilibre). La monnaie commune servira à effectuer des paiements importants et l'émission éventuelle de billets se fera en grosses coupures¹⁰.

Dans l'hypothèse où les règles du système sont respectées, on peut supposer que leur demande extérieure soutenue maintiendra leur taux de change stable par rapport au dollar et qu'ils s'apprécieront même par rapport à d'autres monnaies fiduciaires.

- ***Monnaies nationales et prêteur en dernier ressort***

Chaque pays de la zone devrait conserver sa banque centrale et sa monnaie, non seulement en tant que symbole de la souveraineté et de l'identité nationale, mais aussi en tant que possibilité de réagir à des problèmes nationaux spécifiques et de financer des projets nationaux. L'expérience des unions monétaires qui fonctionnent (zone euro, zone CFA) montre les limites qui apparaissent lorsque la monnaie nationale est complètement éliminée. En ce sens, les banques nationales de l'AES auront la possibilité d'émettre de la monnaie nationale, à condition qu'elles soient couvertes comme le préconise la règle, au moins à 50 % par de la monnaie de ressource commune (et optionnellement par d'autres métaux précieux) (voir l'annexe 2). Le taux de change de cette monnaie sera fixé par rapport à la monnaie de ressource commune, et il est conseillé de le synchroniser entre les participants au modèle.

Dans la limite des 50 % susmentionnés, les banques nationales pourront acheter la dette nationale, faire des avances au gouvernement, refinancer les banques, etc. La monnaie nationale sera principalement utilisée dans la circulation intérieure et pourra exister en petites coupures. La monnaie régionale (grosses coupures) circulera parallèlement à la monnaie nationale, et cette co-circulation assurera des fonctions de pression. Afin de stabiliser la demande pour les deux types de monnaie, le paiement des impôts et des salaires dans le secteur public pourrait être réglé dans une certaine proportion en monnaie commune ou nationale. Les exportateurs et les producteurs de biens stratégiques, par exemple, pourraient payer leurs impôts en monnaie commune.

La banque commune pourrait remplir la fonction de prêteur en dernier ressort vis-à-vis des banques centrales nationales, à condition que soit créé en son sein un département bancaire (à côté du département d'émission¹¹), auquel serait transféré le volume du panier de biens excédant l'émission de billets et les réserves des trois banques. Dans tous les cas, le besoin de liquidité dans un régime de monnaie de ressource est réduit, et idéalement surmonté (car la monnaie est directement utilisable). Il est également possible d'envisager la conclusion d'accords entre la confédération de l'AES avec d'autres organisations et pays, par exemple la Chine, la Russie et d'autres pays des BRICS qui disposent des mêmes ressources que le panier. Dans tous les cas, la banque serait aussi le "sauveur en dernier ressort" parce que

¹⁰ Si l'on passe à la monnaie numérique (CBDC), celle-ci supplantera la monnaie nationale parce qu'elle aura de faibles coupures et que le public aura un accès direct au bilan de la banque régionale.

¹¹ C'est le modèle du conseil monétaire en Bulgarie, par exemple (Nenovsky et Hristov, 2002).

ses ressources auraient une valeur directe de consommation et de production. Elles régulent directement la demande effective et, soutiennent l'emploi global etc.

III- Exemple d'application de la monnaie ressource commune pour la zone AES

Voyons maintenant comment ce modèle fonctionnerait dans la configuration des trois pays de l'AES où des gouvernements nationalistes et anticolonialistes sont arrivés au pouvoir au cours des deux ou trois dernières années (Mali/mai 2021, Niger/juillet 2023, et Burkina/septembre 2022 et éventuellement Sénégal et Tchad¹²), et qui se sont déclarés prêts à quitter la zone CFA. Les trois pays font l'objet de sanctions plus ou moins fortes et plus ou moins fluctuantes de la part des autorités monétaires de la zone CFA et de la CEDEAO.

Dans ce contexte, des déclarations officielles ont été faites et des publications sont apparues dans les médias qui, sans grande précision, parlent de projets de monnaie commune liée à l'or, de la création d'un fonds monétaire commun, etc. (Amaizo, 2024). Les critiques concernant la séparation des pays de la zone et la construction d'un système indépendant sont évoquées par les économistes ; elles sont présentées, par exemple, dans l'intéressant article de Giovalucchi et Raffinot (2024). Nous ne discuterons pas ici du choix du régime monétaire en termes comparatifs, mais nous nous concentrerons plutôt sur l'option de la monnaie-ressource.

- **Les caractéristiques des pays de la zone**

Les trois pays de l'AES sont des économies relativement petites, leur PIB nominal est faible (en dollars) et ils sont très ouverts. Ils dépendent des prix du marché international pour les produits d'exportation, qui sont principalement des produits de base, ainsi que des prix des denrées alimentaires (principalement des légumineuses) et des produits manufacturés qu'ils importent. Les fluctuations de la balance des paiements entraînent des changements dans le secteur monétaire, la déflation ou l'inflation et, en fin de compte, le chômage et la pauvreté. Les entrées de capitaux, y compris les IDE, dépendent essentiellement de la stabilité de la monnaie et du système bancaire (et bien à part des facteurs politiques).

Tableau 1 : Dette publique et service de la dette – indicateurs économiques

	Dette publique totale en % du PIB	Service de la dette publique en % des recettes (hors aides)	PIB (milliards \$ US) (2023)	Population (2023)	Inflation en % annuel (2023)
Burkina Faso	61.3	46.9	20,32	23 251 485	0,7
Mali	55.8	47.7	20,9	23 293 698	2,1
Niger	57.6	71.3	16,82	27 202 843	3,7
UEMOA	56.6	41.6			

Source : auteurs et d'après Giovalucchi et Raffinot (2024, 14/FMI, rapport sur l'UEMOA)

¹² Au Sénégal, après les élections du président antisystème Bassirou Diomaye Faye en mars 2024, le président tchadien Mahamat Idriss Déby s'est rendu en visite officielle à Moscou en janvier 2024.

Tableau 2 : Principales ressources de l'espace AES

	Mali	Niger	Burkina Faso
Matières premières stratégiques de base			
Or	X	X	X
Pétrole		X	
Métaux précieux et stratégiques			
Manganèse	X		X
Fer	X		X
Lithium	X		
Uranium	X	X	
Matières premières agricoles et produits de base			
Coton	X	X	X
Maïs	X	X	X
Riz	X	X	X
Arachide	X	X	X

Source : les auteurs

- ***La conception institutionnelle du système monétaire***

L'architecture monétaire nationale s'appuiera sur l'infrastructure des succursales existantes de la BCEAO, qui deviendront des banques centrales nationales à part entière¹³. Quant à la nouvelle institution, la banque régionale, son capital sera constitué par une contribution des trois (ou plus) pays, au prorata, et à poids égal, de leur PIB et de leur population. De même, la contribution initiale au fonds monétaire, c'est-à-dire au stock de matières premières monétaires, sera déterminée (les producteurs de matières premières monétaires peuvent apporter ces volumes sous forme de paiements d'imports anticipés, pour un ou deux ans à l'avance, comme une sorte d'aide au démarrage). Le Conseil des gouverneurs sera composé de cinq personnes, un représentant de chaque pays, un gouverneur et un vice-gouverneur (des rotations seront prévues, sur une base nationale), avec des mandats non renouvelables de 7 ans. La structure organisationnelle détaillée de la Banque sera précisée ultérieurement. Le siège de la Banque sera déterminé lors des négociations, de même que l'emplacement des entrepôts officiels de marchandises monétaires.

Les entrepôts doivent pouvoir être situés à proximité des sites de production (mines, etc.) et de centres de transport commodes. Il est souhaitable d'avoir au moins un entrepôt dans chaque pays.¹⁴ Les pays de l'AES n'ayant pas d'accès direct à l'eau, un entrepôt dans un port au Maroc, dont la stratégie géopolitique affichée est de servir de débouché pour les pays du Sahel de l'Atlantique, West Africa Free Zone (voir interview de Mohammed Loulichki, 2024). (Il est crucial que ces entrepôts soient non seulement situés dans des endroits optimaux du point de vue du transport, mais aussi du point de vue de la sécurité et de la sûreté. Il s'agit là, à notre avis, d'un problème majeur. Voyons qui les gardera, la Russie et la Chine, une mission des BRICS ou de l'Organisation du Shangai).

¹³ Il y aura une période de transition au cours de laquelle le CFA circulera parallèlement à la nouvelle monnaie jusqu'à ce que la population s'y habitue et la préfère.

¹⁴ Islah (2024), Koslowski (2024) et Bahri (2024).

Les bilans de départ de la banque commune et de la banque nationale comptent. Ils doivent être très simples et clairs pour le grand public, en particulier le bilan de la banque commune. Dans les bilans d'ouverture des banques nationales, il est souhaitable de minimiser le transfert des engagements publics antérieurs ; il est préférable de les transférer pour amortissement à une institution distincte ou de les annuler (si négociable, voir la dynamique de la dette dans le tableau 1).

- **La composition du panier et son prix**

Le panier doit être composé de matières premières et de biens qui revêtent une importance stratégique et vitale pour les pays de la zone, tant en temps de paix qu'en temps de crise (catastrophes naturelles, sanctions, blocus, guerre, etc.). Les pays de l'AES sont riches en matières premières, en particulier en or et en ressources stratégiques (voir tableau 2). Il y a des gisements d'or dans les trois pays, du pétrole au Niger (au Sénégal si l'on considère également ce pays), de l'uranium au Mali et au Niger, et du lithium au Mali. Les quatre pays sont riches en matières premières agricoles, en particulier le coton, l'arachide, le maïs et le riz. Les poids dans le panier, en plus d'être experts, ont une signification politique ; ils doivent refléter le profil des trois pays de la zone. Les pondérations doivent être déterminées selon une méthodologie claire et économiquement saine, un algorithme, mais le modèle peut être simplifié dès le départ, avec moins d'éléments et des pondérations arrondies. Par exemple, trois ou quatre groupes pourraient être distingués pour l'AES¹⁵:

- (i) les matières premières stratégiques de base - l'or et le pétrole
- (ii) métaux stratégiques et "terres rares" - manganèse, fer, lithium et uranium
- (iii) les exportations de produits stratégiques - coton, maïs, riz et arachides
- (iv) aliments stratégiques pour la survie - produits agricoles, blé

Pour commencer, on peut supposer que les poids des groupes sont identiques, ou sous une autre forme simplifiée. Par exemple :

Option 1 : or (50%) ; lithium et uranium (25%) ; coton et maïs (25%)

Option 2 : or (25 %) ; lithium et uranium (25 %) ; coton et arachide (25 %) ; maïs et riz (25 %)

La valeur initiale, le prix du panier, c'est-à-dire les volumes physiques de marchandises que les billets couvriront, peut être déterminée par la procédure suivante.

La nouvelle monnaie régionale sera définie comme suit :

1000 SHL = 500 SHL (exprimés en grammes d'or physique)

+ 250 SHL (exprimés à parts égales en volumes physiques : kg. de lithium et lb. d'uranium)

+ 250 SHL (exprimés également en livres de coton et en livres/tonne de maïs).

Afin de fixer les volumes physiques initiaux du panier, il est également nécessaire de connaître le prix de ces matières premières sur le marché, ainsi que certaines prévisions de leur trajectoire dans le futur (sur la base de *contrats à terme sur les bourses de matières premières*). Ceci déterminera, par les experts, les

¹⁵ Dans les modèles du passé, différents nombres d'éléments de panier étaient proposés, de 3-4 à 15 et même 25.

volumes du stock initial de départ à mettre en entrepôt, ainsi que le prix du panier à long terme, qui sera révisé à certaines périodes¹⁶.

Pour des raisons purement pratiques, on peut partir du principe que 1000 SHL = 1000 USD. Examinons l'option 2. Par exemple, si nous prenons le début du mois de juillet 2024, le prix de l'or coté en USD, alors 500 USD ou 500 SHL représentent approximativement, et pour les besoins de l'exemple, environ 7 grammes d'or standard. Les autres composants seraient définis de la même manière. Par exemple, début juillet, 250 USD (ou 250 SHL) représentent 10 kg de lithium et 1,5 lb d'uranium¹⁷. 250 USD (ou 250 SHL) restants du panier représentent 1,5 livre de coton et 0,5 tonne de maïs.

Dans cette configuration de marché et de pondération, si, par exemple, le nouveau système était lancé aujourd'hui, la définition de la loi sur les banques régionales serait notée à peu près comme suit :

"Le SHL est la nouvelle monnaie des pays membres de l'AES. La Banque centrale de l'AES s'engage à acheter et à vendre du SHL, contre un panier contenant de l'or, du lithium, de l'uranium, du coton et du maïs, au taux (prix) et dans les proportions suivantes :

1000 SHL = 7 g d'or + 10 kg de lithium + 1,5 lb d'uranium + 1,5 lb de coton + 0,5 t de maïs".

Par conséquent, chaque montant de SHL délivré est calculé en fonction des proportions susmentionnées des volumes physiques des cinq produits de base. Par exemple, pour 1 million de SHL, des documents devront être déposés pour la possession de 700 grammes d'or + 1 tonne de lithium + 150 livres d'uranium + 150 livres de coton + 50 tonnes de maïs. Inversement, pour 1 million de SHF, la banque devra fournir des certificats d'accès à 700 grammes d'or + 1 t de lithium + 150 lbs d'uranium + 150 lbs de coton + 50 tonnes de maïs. Les bénéficiaires peuvent ensuite transférer ces certificats à leurs clients par le biais d'écritures comptables, ou prendre physiquement les biens dans les entrepôts afin de les consommer ou de les utiliser dans la production. En échange de ces certificats, droits de propriété, ils se rendent à l'entrepôt et reçoivent les volumes donnés. Ainsi, à tout moment, il y aura une couverture de l'émission de la nouvelle monnaie régionale.

Outre le taux de change à prix fixe, le panier aura également un taux de marché, qui sera formé par les mouvements de prix des différents éléments du panier. En fonction des écarts à la hausse ou à la baisse du prix du marché par rapport au prix fixe, les arbitragistes achèteront, vendront, désassembleront et réassembleront le panier. Cela réduira ou augmentera le volume de monnaie régionale en conséquence. Un petit inconvénient technique vient du fait que ces matières premières sont cotées sur les marchés internationaux principalement en USD et certaines en CNY (par exemple le lithium), et que le calcul du panier de marché dépendra du taux de change du SHL par rapport à l'USD et au CNY¹⁸. En général, cependant, on peut supposer que le SHL aura un taux de change stable parce qu'il y a des ressources réelles derrière. Quoi qu'il en soit, la technologie moderne permet de surveiller en permanence tous les flux d'informations liés aux prix et aux volumes des produits de base et des éléments du panier de produits de base. Ces flux seront concentrés dans la nouvelle banque et tous les participants pourront les surveiller.

¹⁶ Dans le passé, des durées de 1 à 10 ans ont été proposées, mais le plus souvent de 3 à 5 ans.

¹⁷ Le lithium est coté en CNY.

¹⁸ Dans le passé, la plupart des modèles ont supposé que les prix seraient cotés directement dans la nouvelle monnaie de ressource, mais c'est parce que le modèle a été considéré comme mondial et adopté par les principales puissances.

- **Les supports de la nouvelle monnaie**

La chose la plus logique à faire est d'émettre la nouvelle monnaie en billets de banque afin de renforcer la confiance de la population. Les billets peuvent avoir des valeurs de 50 SHL, 100 SHL, 1 000 SHL et 10 000 SHL, c'est-à-dire de grosses coupures. Avec une version numérique de la nouvelle monnaie commune (CBDC, par exemple), et sous la forme de petites coupures, elle deviendra une menace plus sérieuse pour la monnaie nationale, car elle la concurrencera dans le domaine des paiements de détail. La population aura un accès direct au bilan de la nouvelle banque. Il s'agit là de détails techniques qui feront l'objet d'une discussion séparée.

En tout état de cause, en raison du faible niveau nominal des revenus, la nouvelle monnaie sera principalement destinée aux paiements importants ainsi qu'à l'épargne et à l'investissement. À l'inverse, la monnaie nationale (billets de banque et pièces) sera de nature domestique et servira le marché de la consommation. Les coupures de la monnaie nationale (elles auront leur propre nom) seront placées, à un taux fixe de 1:1 par rapport aux SHL, dans les séries 1 SHL, 2 SHL, 5 SHL, 10 SHL et 20 SHL, et leurs noms seront choisis au niveau national (On pourrait imaginer la monnaie régionale, le « SHL AES » et pour les monnaies nationales, « SHL Mali ; SHL Burkina et le SHL Niger »). La différence est que, tandis que les grandes SHL auront une couverture totale des produits de base, la monnaie nationale aura une couverture minimale de 50 % des SHL et le reste sera constitué de titres de créance du gouvernement, d'avances et de refinancement des banques commerciales. On suppose que les petites coupures, la monnaie nationale, ne donneront pas lieu à des conversions, étant donné que les motifs de leur demande sont essentiellement transactionnels (et probablement aussi la lutte contre l'inflation, en raison du contrôle de l'émission).

Le démarrage du projet est délicat et capital pour la réussite de ce dernier, c'est-à-dire l'accumulation du stock initial dans les entrepôts. Il est naturel de commencer avec un petit volume du panier, qui augmentera au fur et à mesure que la demande pour cet argent augmentera. Comme nous l'avons souligné, afin de stabiliser la demande, il pourrait être annoncé dès le départ qu'une certaine proportion des impôts des grandes entreprises productrices (y compris les biens du panier) devrait être payée en nouvelle monnaie. En contrepartie des sommes qu'elles doivent (cela peut se faire par des avances pour une ou plusieurs années), c'est-à-dire qu'elles devront laisser dans les entrepôts officiels la combinaison de marchandises, ou elles présenteront les titres de ces marchandises. Comme indiqué précédemment, la banque prélèvera une commission, par le biais de la différence entre le taux de vente et le taux d'achat, qui peut être respectivement de 1050 SHL pour la vente et de 9950 SHL pour l'achat (soit +/- 5 %). Cette commission servira à financer le fonctionnement du système.

Avec une approche différente pour stabiliser le prix du panier, et donc le niveau général des prix, il est possible de reproduire le système des banques centrales modernes pour contrôler le taux interbancaire (par exemple, la BCE). Dans ce cas, la banque organiserait des enchères régulières pour acheter le panier (au taux officiel fixe), et il y aurait deux plafonds et limites (dépôt et crédit) auxquels les agents économiques pourraient déposer ou recevoir le panier. Ainsi, le taux du panier sur le marché fluctuera dans une fourchette étroite autour du taux officiel. Bien entendu, les trois niveaux de taux de change, le prix du panier (dépôt, base et crédit) seront constants sur de longues périodes (plusieurs années).

IV- Conclusion et remarques sur la faisabilité du projet

Dans le passé, les reproches adressés au système étaient principalement de deux ordres - les difficultés techniques et l'irréalisme politique. À cela s'ajoutent deux caractéristiques de l'histoire du projet. D'une part, malgré quelques tentatives d'illustrations empiriques, le modèle a rarement été simulé techniquement, modélisé mathématiquement et programmé¹⁹. D'autre part, il a été envisagé comme la réalisation d'une solution globale et coordonnée, au niveau de la communauté monétaire mondiale, ou du moins comme un accord entre les principaux pays, y compris les États-Unis. Dans les cas où elle s'adressait à une région ou à un groupe particulier de pays, ces derniers étaient considérés comme faisant partie du système global dans lequel les pays développés étaient à l'origine du plan. C'est le cas des plans de stabilisation et d'assistance aux pays en développement producteurs et exportateurs de produits agricoles et de matières premières (stabilisation des prix de leurs produits),

Aujourd'hui, les difficultés techniques sont surmontables, les technologies de l'information et de la communication et le traitement de grandes bases de données permettent de minimiser les coûts de transaction du modèle. En outre, les métaux stratégiques d'aujourd'hui, qui deviendront un élément majeur des paniers de matières premières et qui entrent dans la production de technologies de pointe, ont de petits volumes physiques à forte valeur (c'est-à-dire que les volumes d'inventaire sont partiellement réduits). Cependant, d'autres obstacles subsistent, à notre avis.

Tout d'abord, les aspects politiques et géopolitiques. Il est clair que toute tentative de perturber l'architecture moderne et même la philosophie de l'actuel système monétaire international, que ce soit au sein des BRICS et surtout, comme c'est notre cas, des pays de l'AES, se heurtera à une résistance politique, idéologique et éventuellement militaire. La création de monnaie-marchandise sera considérée comme un élément de la guerre géopolitique, monétaire et des ressources, et les petits États et régions devront chercher soutien et protection auprès d'un bloc géopolitique puissant pour faire aboutir le projet. À défaut, les pays qui initieraient une telle initiative pourraient faire face à des tentatives de déstabilisation susceptibles d'aboutir à des changements politiques. Cependant, il doit être clair que, bien que les processus monétaires aillent de pair avec les processus politiques, la mise en place d'une monnaie saine sera tôt ou tard acceptée par la population, et dès lors les régimes politiques appuyés par la population seront difficilement sujet aux opérations de déstabilisation. L'élargissement de la Confédération de l'AES avec l'arrivée des autres pays, aux côtés des trois fondateurs permettra de constituer une masse critique pour décourager d'éventuelles attaques contre le projet de la monnaie commune ressource.

Le second danger est étroitement lié au précédent. Il s'agit des problèmes de sécurité du système et de la menace de sabotage, de spéculation, etc. par les principaux centres monétaires et financiers. Par exemple, la sécurité et l'assurance des entrepôts revêtent une importance particulière. On connaît l'importance de la sécurité du stockage de la réserve d'or et de son évacuation en cas de conflits militaires. La spéculation n'étant pas à sous-estimer, il n'est pas nécessaire de fixer un prix réaliste pour l'achat du panier à long terme, sur la base d'estimations d'experts concernant l'évolution de la demande et l'utilisation des produits de base qui le composent. Il est également nécessaire d'établir des conditions de conversion précises afin de bloquer les attaques spéculatives et les paniques.

¹⁹ Outre les pionniers B. Graham et D. Goudriaan, on peut citer Hart (1966, 1976)

Conscient des difficultés, nous voudrions conclure par un résumé du grand économiste français et traducteur de Keynes, Jean de Largentaye. Il fait une observation prophétique sur le projet de la monnaie ressource :

« En admettant que la monnaie fiduciaire soit la cause réelle de la situation désastreuse actuelle, alors il faut se débarrasser de cette monnaie le plus tôt possible. Il faut remplacer l'or et le crédit, en tant qu'étalons monétaires, par un agrégat de marchandises stockables, ayant une utilité réelle, une utilité qui ne soit pas basée principalement ou exclusivement sur leur usage monétaire. Je suis convaincu qu'une réforme de cette nature devra se faire un jour. il faudra un jour réformer cet ordre. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Elle n'est pas aussi facile qu'il y paraît. Outre qu'elle comporte certaines difficultés pratiques, elle se heurte à des intérêts puissants et à des préjugés enracinés. Il y a peu de chance à vrai dire qu'elle se réalise de notre vivant. Souhaitons cependant que nos enfants, ou nos petits-enfants, puissent la voir s'accomplir et qu'enfin dotés d'une vraie monnaie idoine, assurant le plein emploi et la stabilité des prix, ils retrouvent avec la Théorie classique, le Confort Intellectuel de notre jeunesse²⁰ (de Largentaye, 2022 [1965], 576) ».

²⁰ Si une chute brutale se produit dans les prix mondiaux des produits primaires, et surtout si cette chute s'accompagne d'un ralentissement général de l'activité économique, il est presque certain que le projet sera relancé sous une forme ou une autre" (Rosenson, 1948, 135).

Annexe 1 Bilan simplifié de la banque régionale de matières premières

Actif (en volumes physiques)	Passif (millions de SHL)
<p><i>Or (50%)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entrepôt 1 Entrepôt 2 Entrepôt 3 Entrepôt 4 Or total <p><i>Lithium (12,5%)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entrepôt 1 Entrepôt 2 Entrepôt 3 Entrepôt 4 Total lithium <p><i>Uranium (12,5 %)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entrepôt 1 Entrepôt 2 Entrepôt 3 Entrepôt 4 Uranium total <p><i>Coton (12,5%)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entrepôt 1 Entrepôt 2 Entrepôt 3 Entrepôt 4 Total coton <p><i>Arachides (12,5 %)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entrepôt 1 Entrepôt 2 Entrepôt 3 Entrepôt 4 Total cacahuètes 	<p><i>Billets de banque</i></p> <p><i>Dépôts (réserves) des banques centrales nationales</i></p> <p><i>Dépôts des administrations publiques et autres institutions nationales et supranationales (et régionales)</i></p> <p>Capital</p>
Total	

Source : les auteurs

Annexe 2 Bilan simplifié d'une banque nationale

Actif	Passif
<i>Réserves de matières premières</i> <i>(min 50%)</i> Billets en SHL (espèces, cash) Réserves en SHL (dépôts et comptes courants auprès de la Caisse régionale) Autres métaux précieux en option Total <i>Créances sur l'État</i> Titres (bons du trésor et autres) Avances au gouvernement Total <i>Créances sur les banques</i> Titres Refinancement Total	Billets et pièces nationaux Dépôts (réserves) des banques commerciales et autres institutions financières Comptes courants et dépôts des administrations nationales <i>Capital</i>
Total	

Source : les auteurs

Bibliographie

Documents officiels

Sommet des Chefs d'Etats de l'AES – Communiqué final de l'Assemblée 06-07-24 : 1-5

Traité portant création de la Confédération AES, Niamey le 6 juillet 2024 : 1-10

- Amaizo, Y. (2024). Bientôt une monnaie commune au sein de l'Alliance des Etats du Sahel ? , <https://blogs.mediapart.fr/francois-fabregat/blog/150224/afrique-aes-bientot-une-monnaie-commune-au-sein-de-lalliance-des-etats-du-sahel>
- Aman, M., N. Nenovsky (2022). Monetary Stability and Regional Currency Board: towards a two-tier system to accelerate regional integration in the Horn of Africa. (A Policy Proposal), *MPRA Paper* No. 115605 (<https://mpra.ub.uni-muenchen.de/115605/>)
- Ardant, G. (1962). La réforme des échanges internationaux par la création d'un fonds de stabilisation des matières premières, *Tiers-Monde*, 3 (9-10): 115 – 138
- Balogh, Th. (1963). L'influence des institutions monétaires et commerciales sur la structure africaines, *Revue économique*, 14(2) : 177-195
- Boris, G. (1931). *Problèmes de l'or et crise mondiale*, Librairie Valois, Paris
- de Brunhoff, S. (1976). Les matières premières et le système monétaire international, *Tiers-Monde*, 17 (66): 515-537
- Cooper, R. (1989). Toward an International Commodity Standard? in : *Dollars, Deficits and Trade*, Eds. Dorn, J. et W. Niskanen, Kluwer Academic Press, Norwell, Massachusetts : 111-34.
- Dowd, K. (1995). A Rule to Stabilize the Price Level, *Cato Journal*, 1995, 15 (1) : 39-63
- Islah, F. (2024). A la conquête de *mare tenebrarum*, *Jeune Afrique*, N 3137 (juin) : 64-65
- Fizaine, L. (1933). *Crise et monnaie*, éd. L'Union industrielle et Commerciale de l'Est, Nancy
- Hart, A. (1976). The Case as of 1976 for International Commodity-Reserve Currency, *Weltwirtschaftliches Archiv* 112 (1): 1-32.
- Giovalucchi, F., M. Farffinot (2024). Le Franc CFA, le zébu et la kalachnikov Questions sur la création d'une monnaie commune au Mali, Burkina Faso et Niger, *LEDa Document de Travail* DT/2024-05
- Graham, B. (1944). *World Commodities and World Currency*, McGraw-Hill, New York.
- Greaves, I. (1953). *Colonial Monetary Conditions*, Her Majesty's Stationery Office, London
- Hayek, F. (1937), *Monetary Nationalism and International Stability*, Londres, Longmans Green.
- AIE (2021). *Le rôle des minéraux critiques dans la transition vers une énergie propre*, Agence internationale de l'énergie.
- Kaldor, N. (1981). The Role of Commodity Prices in Economic Recovery, *World Development*, 15(5): 551-558.
- Koslowski, N. (2024). A grand projet, grands moyens, *Jeune Afrique*, 3137 (juin) : 62-63
- de Largentaye, J. R. (1966). De la liquidité internationale, *Tiers-Monde*, 7(27) : 463-480
- de Largentaye, J. R. (1962). Observations sur l'article précédent, *Tiers-Monde*, 3 (9-10) : 139 – 141
- Loulichki, M. (2024). Interview donné à Fadwa Islah, dans *Jeune Afrique*, N 3137 (juin) : 56-60
- Mendes France, P. (2007 [1974]) *Choisir. Une certaine idée de la gauche (Conversation avec Jean Bothorel)*, Fayard, Paris
- Nenovsky, N., A. Faudot (2024). Hayek et l'ordre monétaire international: idées et projets des années 1930 et 1940, (2024), in: L. Desmedt, B. Quiriny (Eds), *Regards croisés sur Hayek. Droit, philosophie, économie*, Editions Matériologiques, Paris, 125-154
- Nenovsky, N., K. Hristov (2002). New Currency Boards and Discretion. The Empirical Evidence from Bulgaria, *Economic Systems*, 26 (1): 55-72
- Nobukpo, K. (2022). *Une solution pour l'Afrique. Du néoprotectionnisme aux biens communs*, Odile Jacob, Paris
- Pitron, G. (2023). *La guerre des métaux rares, la face cachée de la transition énergétique et numérique*, Ed. Les Liens qui Libèrent, Lonrai
- Rosensen, A. (1948) International Commodity Reserve Standard Reconsidered, *Review of Economics and Statistics*, 30 (2): 135-40.
- Selgin, G. (2015), Synthetic commodity money, *Journal of Financial Stability*, (17): 92-99.

Vermeren, P. (sous-direction) (2023). *L'Empire colonial français en Afrique (métropoles et colonie, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885 à la fin de la guerre d'Algérie (1962))*, Armand Colin, Paris



Contact : www.lefmi.fr

2022 - Université de Picardie Jules Verne - Tous droits réservés
Laboratoire d'Economie, Finance, Management et Innovation

